

**Conseil de quartier Auteuil Nord
Jeudi 6 décembre 2012
Lycée d'Etat Jean Zay**

Le jeudi six décembre deux mille douze à dix huit heures, les membres du conseil de quartier Auteuil Nord se sont réunis au lycée d'Etat Jean Zay.

Etaient présents :

- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire du 16^e chargée des conseils de quartier Auteuil Sud et Auteuil Nord
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Pierre AURIACOMBE, Conseiller de Paris
- M. Jérémy REDLER, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès du Maire, chargé du développement économique et des professions libérales
- M. Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du Cabinet du Maire
- M. Pascal MATRAJA, Directeur Général Adjoint de la Mairie du 16^e
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté du 16^{ème}, coordinateur de l'espace public
- M. TROUILLOUD, Bureau de la police administrative, commissariat central du 16^e
- M. POTTIER, Commandant du commissariat du 16^{ème} arrondissement
- M. Guy FLESSELLES, Association le 16^e pour tous
- Mme Brigitte GUILLARD, Association l'enfant et la musique
- M. Paul LACOUR, Président de l'association de Sauvegarde de l'îlot Montmorency
- M. Marc SERVEL de COSMI, Association de Sauvegarde Auteuil-Bois de Boulogne
- M. Guy BOURQUIN
- Mme Sandra BOELLE
- Mme Françoise de CORDOUE
- M. Richard GALICIER

Mme MONIER ouvre la séance du conseil de quartier en rappelant que lors de la séance précédente, des conseillers de quartier avaient émis le souhait que M. MANO soit présent à la prochaine réunion. Elle indique que M. GOASGUEN en a fait la demande par courrier à M. MANO qui n'a pas répondu favorablement à cette demande. Mme MONIER souligne qu'en dépit de son appartenance à ce conseil, il n'est jamais venu.

Mme MONIER remercie Mme Le Proviseur du Lycée Jean Zay d'accueillir le conseil de quartier dans son établissement ainsi que M. POTTIER et M. TROUILLOUX, représentants le commissariat. Elle présente M. MATRAJA, nouveau Directeur Général Adjoint des services à la mairie du 16^e.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 24 mai 2012.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Suivi des sujets abordés lors de la séance du 24 mai 2012 :

Chantier rue Jasmin/ rue Henri Heine :

Mme BALDINI indique que ses démarches ont fini par avoir un effet auprès du propriétaire dont un représentant a repris contact et l'a informée de sa volonté de relancer un projet de construction. Il y a une nouvelle barrière, une nouvelle porte et tout a été nettoyé à l'intérieur. Mme BALDINI est satisfaite de cette évolution pour le quartier. Elle confirme que le permis de construire est obsolète et qu'un nouveau devra être déposé.

Circulation avenue Mozart :

M. TROUILLOUX confirme cette difficulté importante et le problème d'incivisme des usagers de la route qui sont régulièrement verbalisés, le commissariat est très vigilant.

Mme BALDINI déplore que le problème des bus de la RATP assurant le transport des facteurs du centre Singer reste entier. La RATP, qui est ici dans le cadre d'un service privé, n'a cependant pas de véhicule de plus petite taille qui permettrait d'accéder au centre postal Singer via la rue Raynouard puis la rue Singer. Or, cet itinéraire est inaccessible aux véhicules actuels du fait du stationnement anarchique encore présent le matin dans la rue Singer entre la rue Raynouard et la place Chopin.

M. POTTIER ajoute que les services d'agents de surveillance du 16^e sont les plus performants de Paris avec environ 40 000 procès verbaux par mois.

M. FLESSELLES, qui suit ce problème depuis des années, rappelle que la question précise concerne le stationnement dans le couloir bus en haut de l'avenue Mozart des bus RATP loués par La Poste. Ceux-ci bloquent l'intégralité de la circulation. Les autres bus des lignes régulières 22 et 52 ne peuvent plus passer, il en résulte un bouchon à l'endroit le plus critique.

M. POTTIER à son niveau, peut convoquer le responsable de la Poste à titre de conciliation pour lui expliquer le problème.

Mme BALDINI indique que des contacts ont déjà été pris mais il est possible de réessayer.

M. TROUILLOUX ajoute que la Poste est le point de départ du problème de la circulation sur l'avenue Mozart, avec souvent des véhicules en double et triple files, il y a donc une relation entre les deux problèmes, l'incivisme et les bus de la poste, puisque c'est cette partie de l'avenue Mozart qui est bloquée.

M. GOSSARD indique qu'il faudrait effectivement faire un rappel à la Poste Singer car dans l'accord qui a été pris, le stationnement des bus devait s'effectuer sur une plage horaire réduite et il est possible que les chauffeurs ne la respectent plus tout à fait.

M. POTTIER ajoute qu'il a récemment demandé que s'intensifie la verbalisation des employés de la Poste qui garent leurs véhicules personnels sur les emplacements réservés.

M. GOSSARD ajoute que la Mairie du 16^e est intervenue auprès de la Poste et de la RATP qui sont encore toutes deux liées par contrat. Il précise que la RATP ne dispose pas d'autres véhicules que ceux actuellement utilisés pour transporter les postiers. Lorsque la convention va être renouvelée, la Poste a assuré qu'elle spécifierait dans son appel d'offre l'utilisation de véhicules de plus petit gabarit. En effet, tout le problème réside dans le fait que les véhicules actuels ne peuvent pas aller au centre Singer à cause du stationnement dans la rue.

Mme BOELLE, qui circule avenue Mozart tous les jours, assure que le problème ne vient pas du stationnement en double file mais, selon elle, de la rue de Largillière qui refoule et des deux files qui remontent l'avenue Mozart, veulent tourner à gauche et sont bloquées à cause de cela. Il faudrait revoir l'ensemble du carrefour pour fluidifier la circulation. Elle suggère, du bas de l'avenue Mozart jusqu'à la rue de l'Assomption, la mise en place au feu d'un « Tournez à droite ». Elle indique avoir déjà fait cette proposition.

Mme BALDINI répond avoir saisi la voirie et être dans l'attente d'une réponse. Elle confirme le problème de la rue Largillière.

Mme BALDINI revient sur le problème de la Poste et pense que la solution serait la mise en place de mini bus électriques.

M. FLESSELLES précise que les véhicules électriques mis en circulation par la RATP sont pratiquement tous en panne, il estime que ces véhicules ne sont pas fiables et que cette idée n'est pas sérieuse.

Mme BALDINI ne voit pas en quoi cette idée n'est pas sérieuse, elle cite l'exemple de Monoprix qui effectue ses livraisons avec des véhicules à gaz et cela fonctionne très bien. De plus, la RATP ne sera peut être pas choisie dans le cadre du prochain appel d'offre de la Poste.

M. GOSSARD ajoute que la voirie a émis un avis plus que réservé pour la création d'une file dédiée pour tourner à droite. Il ne pense pas non plus que cela réglera le problème compte tenu de l'importance du flux de circulation le matin avenue Mozart.

Mme FRAINEAU - CRINON suggère de réitérer cette demande qui reste la solution la moins coûteuse.

M. GOSSARD répond que ces propositions font l'objet d'une étude par le service de voirie, et que le flux de circulation sera réduit pour les véhicules qui vont dans d'autres directions. Le problème vient surtout de l'écoulement du carrefour de la chaussée de la Muette qui est extrêmement complexe et le coût du réaménagement de ce carrefour serait colossal.

M. AURIACOMBE suggère que la mairie du 16^e s'engage à saisir le Maire de Paris sur ce point, la place de la République a été aménagée pour des coûts bien supérieurs.

M. BOURQUIN s'interroge sur le fait que le conseil de quartier débattenne des conditions d'appel d'offre de la Poste et se demande si l'ordre public ne prévaut pas sur un accord entre deux entreprises même s'il s'agit de La Poste et de la RATP. S'il y a véritablement gêne pour l'ordre public à cet endroit, M. BOURQUIN ne comprend pas qu'il faille attendre la fin de leur contrat pour leur imposer de changer leurs véhicules.

Mme MONIER assure que la Mairie du 16^e a déjà entrepris de nombreuses démarches auprès de la Poste.

Mme BALDINI propose que M. le Maire saisisse à nouveau la Poste.

Carrefour Ranelagh/ Beauséjour

Mme BALDINI annonce que la proposition d'aménagement a bien été retenue et sera réalisée au titre de l'année 2013 pour un montant définitif de 95 500 €. Il y aura notamment un plateau surélevé au niveau du cordonnier et l'installation d'oreilles. (Plan en annexe)

M. LACOUR à propos du projet de déplacer le passage piéton dans l'axe du trottoir, indique que l'expérience montre que les piétons qui empruntent la rue du Ranelagh ont d'abord à la traverser puis ils doivent prendre le passage piétons en face alors que les voitures n'ont pratiquement pas de visibilité lorsqu'ils arrivent du boulevard Beauséjour.

M. LACOUR demande des informations sur le carrefour de la Porte de Passy.

M. GOSSARD répond que le blocage vient de la Ville qui ne souhaite pas que la piste cyclable soit modifiée.

M. LACOUR constatait hier encore, une file de voiture invraisemblable qui remonte bien au-delà du pont Raffet et bloque au carrefour de Passy.

Une personne du public considère que l'origine ancienne de ce problème est la suppression de la circulation avenue du Marechal Lyautey qui fait que l'on ne peut plus diviser par deux le flux de véhicules.

M. AURIACOMBE précise que cela va dans le sens de la municipalité parisienne actuelle qui souhaite diminuer la place de la voiture dans Paris.

M. LACOUR estime que le système fait que ce sont les résidents du quartier qui sont pénalisés lorsqu'ils veulent quitter le quartier pour rejoindre la partie ouest de l'agglomération parisienne, puisqu'au pont Raffet, qui est un point de passage obligé, ils sont contraints de se placer dans la file des voitures même si ensuite ils prennent la direction de La Défense.

M. GOSSARD répond qu'une réunion spécifique a eu lieu avec les associations représentées ce soir et l'association des riverains du Bois de Boulogne et rappelle le problème de la prostitution qui a bien été éradiqué après les aménagements en cause..

3- Nuisances sonores liées au squat, hors période d'ouverture, du square Rodin

Une habitante de l'avenue du Recteur Poincaré affirme être régulièrement témoin de nuisances sonores générées par des jeunes qui occupent le square Rodin en dehors des heures d'ouverture. Avant de saisir la mairie du 16^e, elle a pris contact avec le commissariat du 16^e et considère qu'elle a été très mal accueillie une première fois, il lui aurait été dit qu'il n'y avait pas de personnel disponible pour venir faire une ronde vers 22h. Le bruit continuant, avec des jeunes qui brisaient des bouteilles de verre contre le mur de la Fondation d'Auteuil, elle a réitéré son appel au commissariat avenue Mozart où elle a été accueillie par une jeune femme qui s'est montrée mal-élevée précisant qu'elle n'était pas là pour s'occuper de la misère du monde. Elle est choquée que les habitants du 16^e soient reçus de telle manière lorsqu'ils sollicitent le commissariat du 16^e pour rétablir la tranquillité publique. La deuxième chose qui la touche beaucoup plus, en tant que maman d'enfants en bas âge, est la présence de tessons de verre et de préservatifs dans le square Rodin. Les riverains ne peuvent supporter une telle situation.

M. POTTIER présente ses excuses au nom du commissariat du 16e, et promet d'éclaircir cette histoire. Il y a eu huit appels recensés concernant le square RODIN et une intervention a eu lieu à chaque fois. Douze jeunes fumants des stupéfiants ont été interpellés et ramenés au commissariat. D'autres interventions ont eu lieu pour tapage mais très peu de nuit. Seulement deux appels ont été passés pour des nuisances après 22 heures dont l'un concernait un clochard avec une guitare et l'autre des jeunes assis sur le banc. Il invite les riverains à appeler systématiquement le commissariat en cas de problème pour qu'une patrouille passe. Il regrette que cette habitante soit tombée sur quelqu'un de peu compétent ; il ne faut pas que cela décourage à rappeler par la suite.

Cette habitante revient sur la présence de débris de verre autour des tables de ping-pong au mois de juillet, lorsque les enfants ont des chaussures ouvertes. Elle a interpellé ici le gardien du square pour venir le constater, sa réponse a été de se rapprocher de la mairie du 16e. Elle s'était entretenue avec M. le Maire au sujet de l'aménagement des parcs à l'occasion de la fête des voisins et elle avait bien compris que cela dépendait de la Ville de Paris. Tout le monde se renvoie la balle. Elle se moque de savoir qui fait quoi, la seule chose qu'elle demande est que le parc soit entretenu et que dans la journée il n'y ait pas de débris de verre pour la sécurité des enfants.

M. POTTIER ajoute que suite à un diagnostic de sécurité sur la crèche Rodin, un système d'éclairage avec détecteur de présence va être mis en place ainsi que le rehaussement des grillages entre le parc et la crèche qui constitue déjà une amélioration.

Mme BALDINI indique que le problème de ce jardin réside dans le fait que la barrière n'est pas dissuasive et qu'il est très facile de rentrer dedans, elle a bien conscience qu'il faut améliorer les choses. Un réaménagement du fond du jardin est prévu pour permettre que les jeux de ballon ne gênent pas les plus petits. Elle précise que les jardins sont nettoyés tous les jours.

M. GILLERON précise que c'est le personnel des espaces verts qui assure l'entretien journalier en plus de l'entretien des végétaux, avec une attention particulière pour des aires de jeux, parfois au détriment d'autres endroits. Ce nettoyage se fait à la main et au balai, des outils mécaniques ne peuvent pas être utilisés sur les surfaces en stabilisé

Mme BALDINI s'engage à saisir la Directrice des Espaces Verts à ce sujet. Elle encourage les riverains à la tenir informée de l'évolution de la situation.

4- Circulation rue Poussin.

Mme MONIER relate les observations d'un riverain qui a constaté la circulation de deux-roues sur les trottoirs, particulièrement gênante aux heures d'entrée et de sortie d'école.

Mme BOELLE constate que ce problème perdure depuis des années et les gardiennes qu'elle a récemment interrogées ont confirmé le phénomène. Lors du dernier conseil de quartier, le commissariat de police avait indiqué qu'il procéderait à des verbalisations, elle ne sait pas si cela a été effectué.

M. POTTIER confirme que des opérations de verbalisations sont menées, également envers les vélos. Il s'engage à accentuer la verbalisation sur la rue Poussin lors des prochaines campagnes.

Mme MONIER ajoute qu'e malgré l'accroissement du parc de deux-roues, on constate davantage de stationnement sur les trottoirs.

M. POTTIER précise que les effectifs agissent avec discernement mais qu'il n'y a aucune tolérance lorsque ce stationnement gêne le cheminement des piétons.

5- Problème de sécurité dans le quartier.

M. BOURQUIN relate un fait divers concernant une Maison de la presse avec Loto située au début de l'avenue de Versailles. Il y a quelques semaines, le propriétaire ouvre son magasin comme à l'accoutumée à 7 heures, il fait encore très sombre, aussitôt il est agressé par des jeunes gens qui le rouent de coups pour prendre sa caisse contenant quelques euros. La victime sera conduite à l'hôpital, choquée ; actuellement, ce couple ouvre son magasin, la peur au ventre.

Il semblerait que des attaques semblables, sans être très fréquentes soient relativement courantes dans le quartier, ces derniers temps.

Il est évident qu'on ne peut poster un policier à chaque coin de rue, que le problème de la sécurité dépasse, et de loin malheureusement, le quartier d'Auteuil Nord et que les services de Police font ce qu'ils peuvent avec les moyens et les ordres à leur disposition.

En revanche, faute d'une information sereine et dénuée de tout catastrophisme, les habitants parlent de manière récurrente, tantôt d'un collier arraché à une dame, tantôt d'une maison de la presse agressée, tantôt d'un sac à main volé, et ils éprouvent le sentiment que de telles agressions surviennent chaque jour à chaque coin de rue et que leur sécurité est encore bien plus mise à mal qu'elle ne l'est en réalité.

M. BOURQUIN pense qu'une action de communication devrait être organisée par la Mairie pour informer les habitants sans les alarmer, ceci afin de contenir la psychose naissante, mais aussi d'inviter les habitants à une plus grande vigilance.

Mme MONIER indique que M. Le Maire le fait régulièrement dans son journal et qu'une lettre d'information dédiée à la sécurité est éditée. Il y a également des réunions dans le cadre du contrat local de sécurité.

Mme BALDINI ajoute que Claude GOASGUEN a mis en place un comité de sécurité spécifique au secteur Gros-Boulaivilliers, car il faut prendre les problèmes à la base.

M. FLESSELLES pense que la question posée est très intéressante. Il est important de poursuivre cette campagne de communication car le pire de tous ce n'est pas la réalité des faits mais le sentiment qu'en ont les habitants. On se rend bien compte qu'il y a des périodes où les habitants ressentent un sentiment de sécurité alors que les agressions existent toujours, que ce soient des agressions de commerçants ou du racket auprès des jeunes mais il y a les faits, et il est important de savoir s'ils sont en régression ou pas.

M. POTTIER sans avoir de chiffres précis pour ce quartier, indique que les actes commis sont dans la norme, et se stabilisent. Il y a des mois où cela remonte un peu sans qu'il n'y ait d'explosion. Il n'y a pas de baisse non plus. Concernant les violences, on constate sur les vols de collier en particulier que le 16e est très peu touché par rapport au reste de Paris.

Depuis cet été, en incluant les touristes, on dénombre sept vols de colliers, on peut dire que c'est toujours trop mais il faut prendre en compte le nombre de personnes qui viennent sur le 16^e notamment sur des sites très touristiques comme le Trocadéro. Il assure qu'il y a peu d'agressions violentes sur le 16^e.

M. TROUILLOUX note que de nombreux efforts ont été faits en termes de communication par la Préfecture de Police avec notamment la mise en place d'un site à destination des commerçants <http://www.cesplussur.interieur.gouv.fr/> . ce site met en relation l'ensemble des commerçants parisiens qui peuvent communiquer sur ce thème et signaler des faits qui ont lieu dans leur propre commerce. Dans le 16^e, la mission prévention et communication mène de nombreuses actions préventives.

Une personne du public fait part de l'agression de sa femme dans le hall de son immeuble, il comprend qu'il faille éviter la psychose mais estime qu'il ne faut pas faire abstraction des faits. Il habite depuis 40 ans rue du Docteur Blanche et constate que la sécurité se dégrade. Sa femme en a parlé à son entourage et s'est ainsi rendu compte qu'elle n'était pas la seule à avoir subi une telle agression.

M. POTTIER répond qu'évidemment il ne peut pas dire le contraire sur 20 ou 40 ans, mais sur les derniers mois, dans le 16^e arrondissement, on ne note pas d'évolution significative. Le problème général de la sécurité est un autre débat, c'est malheureusement l'évolution de la société.

M. REDLER ajoute que la Mairie du 16^e et le commissariat mènent un gros travail de fond dans la prévention auprès des personnes âgées. Les banques travaillent également sur le sujet et notamment sur la possibilité dans le futur, que, le code de la carte ne soit demandé qu'à la fin de la transaction sur les distributeurs.

Mme MONIER note la multiplication de la mendicité dans le quartier.

M. POTTIER indique, comme il le dit à chaque réunion de quartier, que le problème de la mendicité de personnes originaires d'Europe de l'Est fait l'objet de toutes les attentions. Chaque semaine, le commissariat effectue le retrait de tout objet qui pourrait constituer un début de campement, il n'y a donc aucune tente dans les rues contrairement à d'autres endroits de Paris. Néanmoins, il n'est pas possible de faire quoi que ce soit contre une personne seule qui mendie puisque ce n'est pas puni par la loi, contrairement à la mendicité agressive et la mendicité avec des enfants, et encore il faut pouvoir prouver que l'enfant est en danger.

M. FLESSELLES a constaté un nouveau phénomène avec un groupe de jeunes filles de 12-15 ans qui se placent à proximité des distributeurs de billets et attendent qu'une personne introduise sa carte pour se précipiter sur elle. Il avoue qu'il n'a pas su comment réagir à part les surveiller pour tenter de les dissuader. Il s'agissait de la Société Générale boulevard Exelmans. Le procédé avait l'air bien rôdé.

M. POTTIER répond que le Commissariat a bien connaissance du phénomène qui se produit parfois même avec des enfants bien plus jeunes qui ne peuvent être mis en garde à vue compte tenu de leur minorité. Ils sont placés en retenue puis en foyer d'où ils s'échappent très rapidement. Le travail de la police est de les interpeller que ce soit dans la rue ou dans le métro, comme ils le font chaque jour.

M. FLESSELLES comprend bien qu'ils ne puissent pas les garder au commissariat mais il demande s'il n'y a pas une possibilité de les remettre uniquement à une personne majeure.

M. POTTIER répond que le problème vient du fait que ces mineurs ne donnent pas leur véritable identité. Pour prendre des empreintes, il faut l'autorisation du Procureur, de plus en dessous de 16 ans, la procédure est très compliquée. Au bout d'un moment, ils les reconnaissent, il y a également des officiers roumains qui sont appelés pour les identifier. **M. POTTIER** avoue que c'est un phénomène extrêmement difficile à endiguer. Il s'agit d'une population très mobile, les individus changent de quartier dès qu'ils sont repérés. Néanmoins, toutes les semaines, des obligations de quitter le territoire français sont établies, c'est valable aussi pour la prostitution.

6- Problèmes de propreté et nuisances place du Préfet Claude Erignac et rue Serge Prokofiev

Mme MONIER indique avoir récemment rencontré Mme BOELLE pour débattre de différents problèmes place du Préfet Claude Erignac.

M. GILLERON indique que parmi les problèmes posés il y avait un manque de réceptacles de propreté. Il existe un problème temporaire de stock jusqu'au 15 décembre, de nouvelles corbeilles pourront être installées ensuite aux endroits les plus judicieux. **M. GILLERON** précise toutefois que bien souvent les corbeilles à cet endroit font l'objet de dépôts sauvages et qu'il n'est pas impossible qu'elles soient retirées si les dépôts s'intensifient.

Une campagne de communication va être menée auprès des propriétaires de chiens à l'aide de panneaux mobiles placés sur une durée déterminée et qui sera doublée par une campagne de verbalisation.

Pour les épanchements d'urine, de nombreuses interventions sont faites en période estivale à cet endroit, une fois par semaine à l'aide d'un groupe haute pression eau chaude et un destructeur d'odeurs. Ces interventions sont réduites à l'automne puisque le matériel est davantage utilisé pour les problèmes de déjection de pigeons. En période hivernale, c'est plus compliqué car ce matériel ne peut pas être utilisé en dessous de 2 degrés.

Concernant les problèmes liés aux livraisons, avec une proposition de nouveau revêtement, **M. GILLERON** souhaite privilégier la solution la moins chère et la plus simple. La plupart de ces magasins disposent de chariots avec des roues métalliques or cela ne coûte que 30 € de plus de les équiper en roues pneumatiques, ce qui a l'avantage de réduire le bruit bien

plus que le changement de revêtement. Il convient donc de se rapprocher du magasin pour leur suggérer de changer leur équipement, le bruit serait ainsi réduit dans une proportion importante.

M. FLESSELLES suggère que le Maire saisisse la Mairie de Paris afin d'envisager une réglementation sur les transpalettes avec l'obligation d'avoir un équipement qui limite les nuisances, tant au niveau sonore que pour les dégradations de la voie publique.

Mme BALDINI ajoute que parfois il suffit de graisser les roulements pour limiter le bruit.

7- Pieds d'arbres sur le trottoir longeant l'école maternelle rue des Perchamps

M GILLERON répond qu'il s'agit de jeunes sujets (plantés en 2008) qui nécessitent pendant environ 5 ans un aménagement temporaire, avec terre végétale à reflux (rechargée régulièrement) et tuteur, afin que ceux-ci puissent se développer dans les meilleures conditions.

Ainsi, aucun dispositif d'amélioration des conditions de remplissage de ces pieds d'arbres n'est envisageable avant, au mieux le courant de l'année 2013 (le Service de l'arbre et des bois préconise même d'attendre les 10 ans de plantation pour certaines essences).

Concernant le dispositif à mettre en œuvre, la grille n'est pas souhaitable sur ces arbres de la rue des Perchamps, car elle génère d'autres contraintes (manque de praticité pour les PMR dont les poussettes, captation des déchets dans les interstices, difficultés de calage). D'ailleurs, des grilles d'arbres n'ont jamais été prévues sur ce site, les arbres étant à petit développement et leur pied étant carré. Les grilles sont plutôt réservées aux très grands sujets aux réseaux racinaires profonds.

Il convient de rappeler que ces arbres ont été ajoutés récemment pour apporter de l'agrément au site dans le cadre d'un besoin exprimé par les riverains. Il est évident que l'ajout de plantations réduit l'espace de circulation piétonne disponible.

La solution technique existe mais ne pourra, comme évoqué précédemment, être mise en œuvre avant quelques années. Il s'agira de traiter la surface du pied d'arbre avec un stabilisé (mélange de sable et de granulats) restant perméable.

8- Ramassage des feuilles mortes.

M. BOURQUIN estime que la Ville de Paris semble avoir renoncé à ramasser les feuilles mortes, « sans doute par mesure écologique pour faire de l'humus et permettre aux pavés de fleurir au printemps », dit-il en plaisantant. Il aimerait savoir qui de la Mairie ou des propriétaires riverains seront juridiquement responsables au cas où une personne viendrait à glisser sur des feuilles sèches ou mouillées et se casserait un membre, ce qui ne devrait pas manquer d'arriver. A priori, à l'instar du déneigement, ce serait le propriétaire riverain mais, du fait que la Mairie se charge à Paris du nettoyage des trottoirs, qu'en est-

il exactement? Ceci est valable également pour les crottes de chiens. M. BOURQUIN pense que les habitants et les propriétaires devraient être informés sur ce point.

M. GILLERON répond que sur l'aspect organisationnel, cette remarque vaut à la date où la réclamation a été envoyée car il n'y a quasiment plus de feuilles mortes dans la rue. Il précise que les services n'ont pas renoncé à ramasser les feuilles mais pour les ramasser il faut attendre qu'elles soient tombées, de plus, chaque automne est différent et c'est donc quelque chose de difficile à anticiper. L'année précédente, les riverains avaient estimé qu'il n'y avait pas de problème de feuilles car cela s'était extrêmement bien passé grâce à la météo : les feuilles des marronniers sont tombés tard et les sophoras très tôt, tout a été fait en un mois et demi. Il rappelle qu'il existe trois grandes familles d'arbres sur le 16^e : les marronniers et ses dérivés dont les feuilles vont tomber dès le mois d'août, les platanes et ses dérivés qui vont tomber entre septembre et début novembre et le pire de tous : les micocouliers, les acacias, les sophoras qui terminent actuellement leurs chutes. Cette année les feuilles de marronniers sont tombées très tôt, dès le début du mois d'août, ce qui a causé de nombreux désagréments car c'est une période où les services agissent surtout sur les sites touristiques, les platanes ont eu une saison de chute extrêmement longue à cause de la douceur du mois d'octobre et les sophoras ont recommencé à tomber il y a 10 jours. Aujourd'hui, tout est remis à niveau en dépit du gros coup de vent du week-end dernier et de la pluie qui colle les feuilles au sol. M. GILLERON assure que de nombreux moyens ont été mis en œuvre puisque 150 agents ont effectué des heures supplémentaires, soit un total de 900 heures supplémentaires uniquement pour le ramassage des feuilles sur l'automne ce qui représente un tiers des heures supplémentaires faites à l'année.

Il faut également tenir compte des cycles d'élagage (tous les 3 à 5 ans en fonction de l'essence de l'arbre) qui facilite le travail des agents, et cette année sur le 16^e il n'y a eu quasiment aucun élagage. En moyenne, il y a 500 tonnes de feuilles à ramasser sur l'arrondissement pour 10 500 arbres, sans compter les arbres sur les espaces privés qui tombent sur l'espace public, et les arbres en lisière du bois de Boulogne. De plus, les prévisions météo montrent un très fort rafraîchissement dans les jours à venir avec des chutes de neige prévues qui favorisent la chute des feuilles qui restent. Normalement, d'ici une semaine, il ne devrait plus y avoir de feuilles sur les arbres.

D'un point de vue réglementaire, si quelqu'un tombe ou glisse sur les feuilles et que les services ont fait l'entretien régulier de la voie respectent cet entretien régulier, la Ville n'est pas en cause, il n'y a pas de défaut d'entretien. Si l'entretien courant n'a pas été fait, la Ville est responsable, c'est la seule règle qui prévaut.

M. GOSSARD précise que les riverains n'ont pas d'obligation de ramasser les feuilles devant leur porte.

M. GILLERON ajoute que ce n'est pas le cas pour la neige puisque chaque immeuble est responsable du déneigement du trottoir sur une largeur qui permet le passage des personnes, soit 1m80. En cas d'épisode neigeux, au niveau des chaussées, les services salent en priorité les voies de bus, les carrefours dangereux et les axes routiers principaux, ensuite par roulement, ils procèdent au salage de la voirie secondaire. Pour les trottoirs, il y a 1200 points fixés en concertation avec la mairie d'arrondissement qui sont traités en

préventif et pendant la chute : les arrêts de bus, les stations de métro, les passages piétons dangereux, les accès aux établissements recevant du public et les marchés découverts notamment. Le sel ne peut pas être répandu trop longtemps avant la chute de neige, sinon il n'est pas efficace. Ces 1200 points sont traités en environ 36 heures, soit une intervention rapide.

Sécurité carrefour La Fontaine - Millet - Leopold II

M. BOURQUIN aimerait attirer l'attention sur un problème de voirie qui est fort dangereux. Il s'agit du carrefour entre la rue Jean de La Fontaine et les rues Millet et Léopold II. Pour situer le problème : trois rues à sens unique, les rue Millet et Léopold II étant en sens inversés. Ces deux dernières déversent obligatoirement leur circulation dans la rue Jean de La Fontaine. Dans la rue Millet il y a une caserne de pompiers et une crèche, au carrefour il y a 4 passages pour piétons.

Un de ces 4 passages, celui qui coupe la rue Jean de La Fontaine côté Orphelins d'Auteuil est particulièrement dangereux.

En effet, les véhicules (et parmi eux les camions de pompiers) venant des rues Millet et Léopold II tournent dans la rue La Fontaine, souvent avec une visibilité réduite du fait des véhicules en stationnement ; les piétons qui traversent sur ce passage doivent ainsi surveiller la circulation en provenance de trois directions, ce qui rend l'exercice hasardeux surtout avec des enfants.

M. BOURQUIN ne sait pas si des accidents graves ont eu lieu à ce carrefour, en revanche il a été de nombreuses fois témoin de cris et de freinages en urgence.

Pour remédier à cette situation, il propose une chose très simple et peu coûteuse, la suppression du passage pour piétons dangereux avec pose de barrières aux deux angles et panneaux avertissant les piétons, ce qui obligerait les piétons à traverser la rue La Fontaine du côté de la boulangerie Williams c'est-à-dire avant le carrefour, en faisant certes un petit détour mais en échappant aux voitures qui empruntent la rue La Fontaine en provenance des rues Millet et Léopold II. Cette solution éviterait de nombreux risques d'accidents.

M. FLESSELLES confirme la complexité du carrefour mais ne pense pas que la suppression du passage piétons soit une bonne solution car la réglementation impose en principe de laisser 4 passages piétons dans un carrefour. En revanche, une autre proposition pourrait être étudiée : l'installation de barrières sur une petite partie de la rue La Fontaine, et décaler le passage de quelques mètres. Néanmoins, il ne pense pas que ce carrefour soit si dangereux que cela.

Mme BALDINI indique que ce carrefour ne pose pas de problème particulier au regard des statistiques d'accidentologie qui ne font pas apparaître d'accident corporel ces dernières années. Toutefois, les suggestions d'aménagement ont été transmises au service de voirie pour étude. Il faut cependant souligner que l'expérience montre que supprimer un passage piéton ne dissuade généralement pas les traversées, les usagers cherchant à suivre le

chemin le plus court quitte à contourner les barrières ou à traverser avant. De plus, la nouvelle politique de la Ville de Paris est d'installer le moins de potelets et barrières possibles afin de désencombrer l'espace public.

9- Stationnement allée des Fortifications.

Mme BOELLE souhaiterait que le stationnement soit rendu payant à cet endroit pour éviter les voitures épaves.

Mme BALDINI indique qu'une procédure est en cours pour instaurer le stationnement payant résidentiel dans cette voie. La situation actuelle est due au fait que l'allée des Fortifications est classée dans le Bois de Boulogne, territoire relevant de la Direction des Espaces Verts et sur lequel s'applique le principe de la gratuité du stationnement.

10- Déviation du bus n° 52.

M. BOURQUIN rappelle que le bus 52 dessert l'ensemble des quartiers du 16^{ème}. Il est détourné pour cause de travaux rue de la Pompe et le sera pendant un an et demi jusqu'en 2014. Il lui paraît tout à fait anormal que la RATP n'ait pas prévu et que la Mairie n'ait pas exigé un ou deux arrêts sur cet itinéraire de détournement, par exemple à l'arrêt Doumer-La Tour et à l'entrée de l'avenue Henri Martin. Ce bus draine notamment des personnes ayant fait des achats au Carrefour ou venues visiter des malades au Centre Chardon Lagache et bien d'autres. Il ne paraît pas convenable de passer au Trocadéro et d'obliger les passagers voulant prendre la ligne 9 à retourner à la station précédente « Pompe ». L'excuse du temps perdu ne peut résister à l'analyse puisqu'avec deux arrêts le détournement serait bien moins pénalisant que la rue de la Pompe éternellement encombrée par des véhicules en stationnement interdit ou des camions. Que peut-on faire pour résoudre cette difficulté et rendre service aux habitants du 16ème ?

Mme BALDINI répond que la Mairie du 16^{ème} a dès le départ appelé l'attention de la RATP sur ce problème. Plusieurs pistes ont été proposées.

La première était de dévier la ligne par le boulevard Emile Augier mais, après essais, la RATP a rejeté cette proposition car les bus ne parvenaient pas à franchir dans de bonnes conditions le carrefour de la Muette que ce soit par le haut de l'avenue Mozart ou par la rue Largillière.

Il a été ensuite demandé qu'au moins un arrêt supplémentaire soit créé par exemple avenue Paul Doumer au niveau de la rue Nicolo afin de desservir le centre postal et la sécurité sociale. La RATP nous a indiqué que la distance entre cet éventuel nouvel arrêt et le centre postal serait identique à quelques mètres près à celle de l'arrêt « Muette - Boulainvilliers » en haut de l'avenue Mozart. Un tel arrêt n'aurait donc aucune justification en termes d'amélioration du service pour les usagers.

La RATP estime en fait que les demandes sont déjà satisfaites entre la Muette et le Trocadéro par les lignes 22 et 32 que les usagers du 52 peuvent prendre avec un changement à la Muette.

Dans ces conditions, les coûts et les difficultés d'exploitation supplémentaires qui en résulteraient pour la ligne 52 ne sont pas justifiés pour la RATP.

Il y a très peu de chances pour que la situation change, d'autant plus qu'il y a peu de demandes des usagers.

11-Etat du trottoir de l'avenue Perrichont

M. BOURQUIN indique que des travaux nécessitant d'ouvrir à plusieurs endroits les trottoirs de la rue Perrichont ont eu lieu en mai ou juin dernier, ils n'ont duré que quelques jours. Depuis cinq mois, les trottoirs n'ont pas été refaits. Il en est de même rue Théodore Rousseau.

Mme BALDINI répond qu'un tel délai n'est pas normal. La situation a été signalée au service de voirie afin que les réfections nécessaires soient réalisées dans les meilleurs délais.

M. GOSSARD confirme avoir eu le responsable de la voirie du 16^e au téléphone à ce sujet. Le délai s'explique par l'oubli de l'entrepreneur d'effectuer la déclaration de fin de travaux, la voirie ne pouvant déclencher les réparations sans la déclaration du concessionnaire.

12-Budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme MONIER rappelle que le budget de fonctionnement du conseil de quartier s'élève à 3 306 € par an et le budget d'investissement à 8 264 €.

Sur proposition de **M. FLESSELLES**, un panneau indiquant l'entrée de la coulée verte a été financé pour un montant de 100€ sur le budget de fonctionnement

Mme MONIER indique que le jeu du jardin de la Fondation d'Auteuil, mis à disposition du public par convention avec la Ville de Paris, est en mauvais état et il est envisagé de le remplacer. Elle propose que le conseil de quartier Auteuil Nord le prenne en charge sur son budget d'investissement. Le montant de son remplacement est de 3 600 €. La dépense est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20 h.

Annexe 1 : Aménagement du carrefour Beauséjour-Ranelagh

